



ASSET
MANAGEMENT



**Politique
d'investissement
responsable**

Politique d'investissement responsable

Dernière mise à jour : 15 Jul 2024

Cette politique s'applique à tous les investissements d'ABC arbitrage Asset Management (ABAM). Elle est revue et mise à jour au moins une fois par an ou dès qu'un événement pertinent se produit. **La version anglaise fait foi.**

Table des matières

I. Philosophie	3
A. Qui nous sommes et ce que nous faisons	3
B. Des données complètes et fiables sont au cœur de nos systèmes	3
C. Nous assumons la responsabilité de nos impacts	4
D. Notre approche	4
II. Ressources et gouvernance	5
A. Comité d'Investissement Responsable (RIC)	5
B. Staff dédié	6
C. Comité d'investissement	6
D. Outils et mesures de protection	6
E. Formation	8
III. Actions concrètes	9
A. Stewardship	9
1. Stewardship avec les entreprises en portefeuille et les émetteurs : vote et engagement	9
2. Initiatives collectives	9
3. Stewardship avec les autres parties prenantes	10
B. Exclusions	11
C. Intégration ESG	11
D. Risques ESG	12
E. Préférences des investisseurs	13
IV. Les prochaines étapes	13
A. Entreprises exclues	13
B. Intégration ESG	13
C. Recherche & développement	13
V. Exemplarité	15
VI. Informations complémentaires	15

I. Philosophie

A. Qui nous sommes et ce que nous faisons

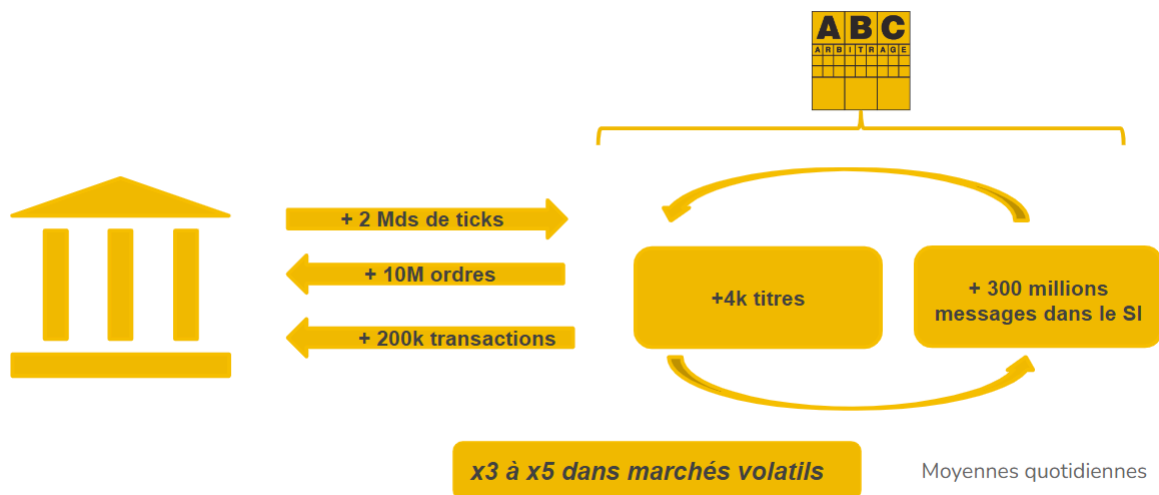
Nous sommes une équipe de technophiles passionnés, construisant des systèmes de trading innovants et des stratégies de gestion quantitatives sur une gamme d'actifs, avec un focus sur les opportunités de trading de niche et à court-moyen terme. Nous opérons sur près de 100 marchés à travers le monde (24h/24 et 5 jours/5), fournissant de la liquidité grâce à des signaux mécaniques ou statistiques systématiques.

Nous veillons à la protection du capital grâce à une méthodologie réfléchie d'atténuation et de gestion des risques.

B. Des données complètes et fiables sont au cœur de nos systèmes

La qualité et la performance de nos programmes et de notre infrastructure technique sont absolument cruciales. L'essence même de notre activité implique que nos techniques de trading soient sophistiquées et reposent sur une approche scientifique et axée sur les données pour générer de l'alpha.

Alors que nos algorithmes suivent constamment les inefficiences sur 5 continents, nous traitons des milliards de données chaque jour, y compris des données fondamentales. Tous ces signaux nous aident à construire une compréhension approfondie des marchés et à avoir une vision unique des prix des actifs.



Les informations doivent donc être complètes et fiables. Nous croyons fermement que les données environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) font désormais partie intégrante des signaux de marché qui doivent être pris en compte. De plus, les données ESG peuvent être matérielles, il est donc crucial de s'efforcer d'obtenir des données fiables sur ce sujet.

C. Nous assumons la responsabilité de nos impacts

L'impact de notre entreprise sur les facteurs ESG est aussi important que l'impact qu'ils ont sur notre entreprise. Bien que notre fonction principale soit de fournir de la liquidité aux marchés et que nous ne réalisions aucun investissement au sens fondamental du terme, nous souhaitons intégrer davantage ces impacts dans nos "décisions d'investissement" afin d'en évaluer la contribution sociale et environnementale et de favoriser des résultats positifs sur ces questions.

Cela est cohérent avec notre mission d'incarner la devise du groupe "*Positive Finance*" et avec notre politique RSE (voir [notre rapport RSE](#)).

En plus des aspects environnementaux, nous considérons que le développement du capital humain doit également être un pilier de notre politique d'investissement responsable et un critère important à intégrer dans nos stratégies d'investissement. En effet, il s'agit de notre atout le plus précieux et d'un facteur clé de notre durabilité et de notre rentabilité à long terme.

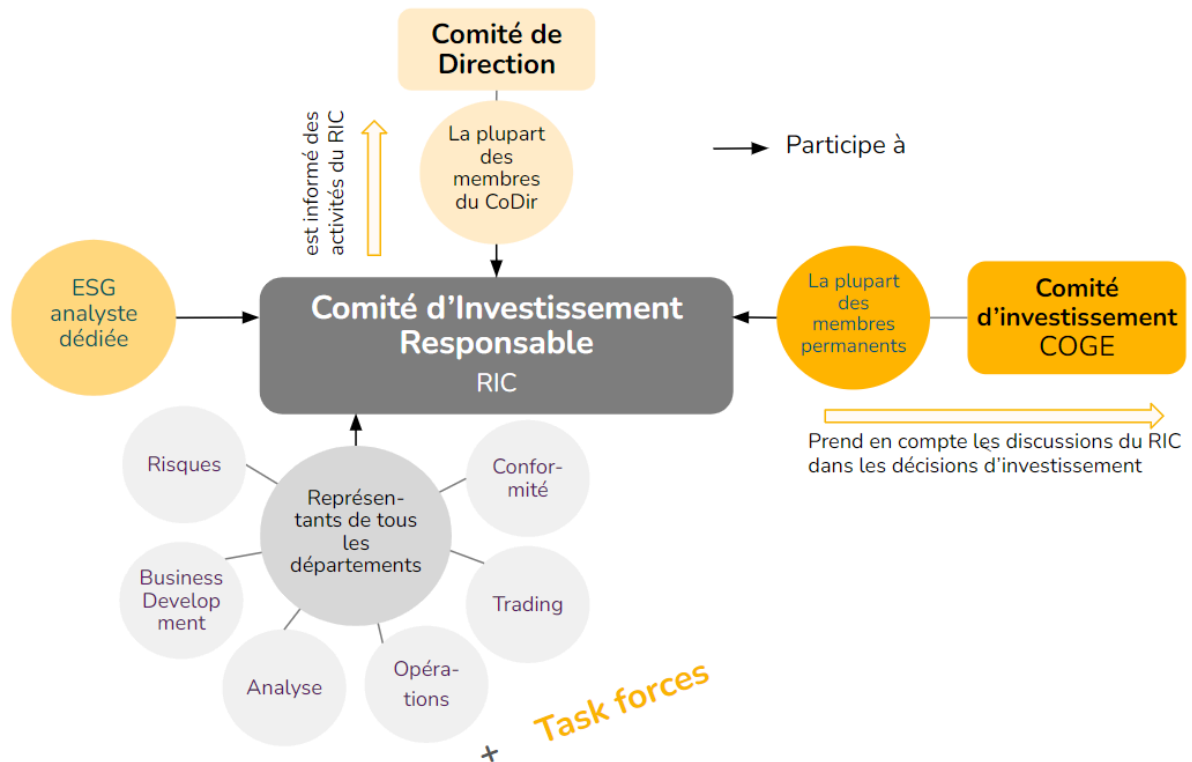
D. Notre approche

Les piliers et principes existants et traditionnels de l'investissement responsable ne sont pas nécessairement pertinents pour une activité basée sur des modèles quantitatifs et systématiques, cherchant un alpha à court terme, car les positions et/ou expositions résultantes peuvent varier très rapidement, portent sur différents types d'instruments et ont des cycles très courts.

Il est nécessaire d'être créatif et de proposer de nouvelles solutions qui nous permettront de fournir de la liquidité aux marchés internationaux tout en préservant le capital et en prenant davantage en compte les facteurs ESG.

Nous voulons faire partie du changement dans l'industrie de la gestion d'actifs pour faciliter une transition équitable en apportant notre expertise et en créant de nouvelles solutions pour véritablement intégrer les facteurs ESG dans l'univers des stratégies systématiques et quantitatives.

II. Ressources et gouvernance



A. Comité d'Investissement Responsable (RIC)

Le Comité de Direction donne mandat au RIC pour discuter des questions liées à l'investissement responsable et est informé des développements significatifs.

Le RIC a été constitué en recherchant une diversité d'expériences, de parcours et de genres afin qu'il soit véritablement représentatif de nos valeurs et de notre identité et qu'il bénéficie d'opinions et d'expériences diversifiées. Il est donc composé d'employés de différentes fonctions ou niveaux hiérarchiques, jusqu'aux cadres dirigeants, y compris le PDG d'ABAM, ainsi que le CCO du groupe, et rassemble des experts de tous les départements impliqués.

Le RIC se réunit au moins tous les deux mois et plus souvent si nécessaire (si un événement significatif se produit). Son rôle est de :

- Prioriser et choisir parmi les piliers de l'investissement responsable et proposer leur mise en œuvre au Comité d'Investissement et / ou au Comité de Direction ;
- Élaborer et piloter la politique d'investissement responsable, en approuvant les orientations stratégiques et en supervisant la mise en œuvre ;
- Discuter des principales innovations et changements (scientifiques, réglementaires, etc.) liés à la finance durable et aux critères ESG ;
- Définir les sujets et domaines de recherche pour enrichir la politique d'investissement responsable.

B. Staff dédié

Une analyste ESG expérimentée est dédiée à toutes les questions ESG, telles que l'adhésion aux UNPRI, l'analyse, la formation des employés ou la veille réglementaire. Elle est en charge de :

- proposer des actions en matière d'investissement responsable (thèmes, actions, périmètre, etc.) ;
- mettre en œuvre et coordonner les actions de la politique d'investissement responsable qui sont validées par le RIC ;
- assurer le suivi de ces actions ;
- surveiller la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable.

Elle travaille en étroite collaboration avec toutes les équipes impliquées dans le processus d'investissement. En conséquence, d'autres collaborateurs travaillent également sur les questions ESG. Cela permet une approche transversale, cruciale pour que les facteurs ESG soient bien pris en compte à toutes les étapes du processus d'investissement.

C. Comité d'investissement

La plupart des membres du comité d'investissement participent au comité d'investissement responsable (RIC) et sont donc pleinement informés de ses discussions et conclusions.

Les questions ESG sont ainsi intégrées de manière systématique dans l'analyse et la prise de décision en matière d'investissement, car le comité d'investissement a le dernier mot sur les décisions d'investissement.

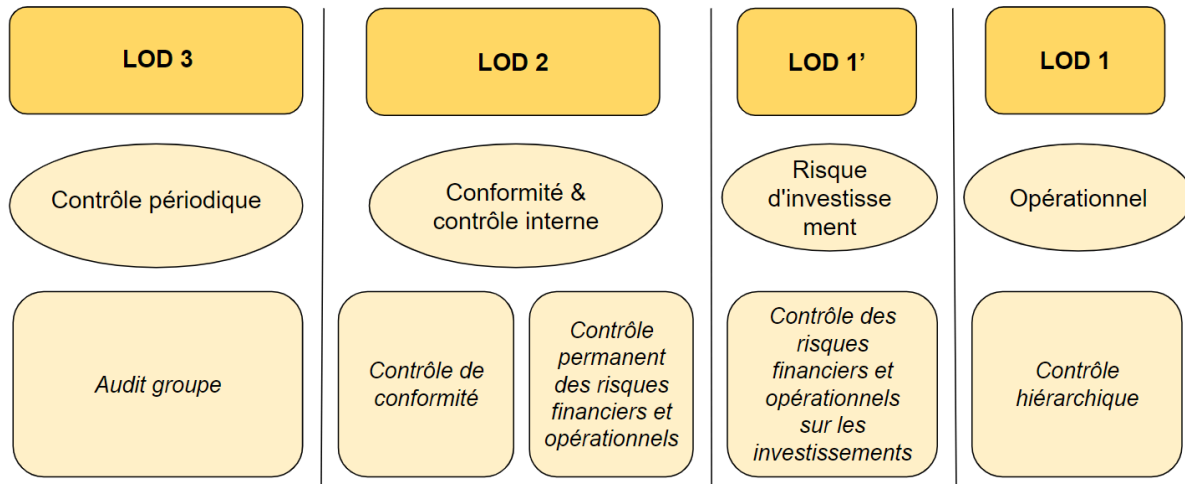
D. Outils et mesures de protection

Plusieurs outils et mesures de protection garantissent la mise en œuvre complète de notre politique d'investissement responsable :

- Outils pré et post-transaction : nos systèmes informatiques sont configurés pour empêcher toute transaction sur des titres identifiés comme étant sur la liste d'exclusion d'ABAM. Lorsqu'un titre est signalé, l'équipe de gestion des risques est alertée et ajoute le titre à la liste de restriction, ce qui empêche la négociation de ce titre. Notre système garantit que nous ne détenons pas de positions dans des entreprises faisant l'objet de sanctions qui nous concernent, en nous permettant de :
 - détecter une entreprise soumise à une sanction ;
 - être alertés lorsqu'une nouvelle sanction s'applique à une entreprise ;
 - donner des instructions aux équipes opérationnelles pour bloquer les transactions sur les titres de l'entreprise ciblée par ces sanctions.
- Les paramètres des stratégies, y compris les facteurs ESG, sont surveillés selon le modèle des "trois lignes de défense" (3LoD). Ainsi, les trois groupes suivants collaborent à différentes étapes pour offrir une protection accrue et garantir que les paramètres convenus sont correctement mis en œuvre :
 - 1ère ligne de défense : les responsables d'activité / gestionnaires de portefeuille, qui définissent et gèrent les processus et ont la responsabilité première des risques pris

par les unités opérationnelles, y compris l'identification, l'évaluation et la communication des risques, et l'équipe de gestion des risques du Groupe, qui soutient les gestionnaires de portefeuille en définissant et en établissant des contrôles et des méthodologies d'évaluation ;

- 2ème ligne de défense : l'équipe de conformité, qui réalise le second niveau de contrôles ;
- 3ème ligne de défense : le contrôle interne du Groupe.



- En tant que société de gestion d'actifs, notre activité est réglementée, soumise à autorisation et supervisée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Lors de la signature d'un contrat de travail, les employés s'engagent à respecter toutes les règles et réglementations obligatoires applicables aux activités de gestion d'actifs, y compris la primauté des intérêts du client et la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le terrorisme. Nos principes se traduisent donc également par plusieurs mesures de protection et règles qui s'appliquent à chacun de nous, à savoir :
 - Un code d'éthique ;
 - Des pratiques commerciales équitables ;
 - Des procédures et règles strictes régissant le traitement des ordres et la primauté des intérêts du client ;
 - Un système de lanceur d'alertes ;
 - Une politique interne de gestion des conflits d'intérêts : la politique de gestion des conflits d'intérêts du Groupe prend en compte les aspects ESG et RSE, en fonction de nos activités et produits. Dans le cadre de cette politique, une cartographie et un registre des conflits d'intérêts potentiels ont été créés et sont mis à jour en continu. Tous les employés et managers sont tenus de suivre et respecter les dispositions décrites dans la politique / procédure de gestion des conflits d'intérêts, afin de pouvoir détecter et signaler tout conflit d'intérêt potentiel au responsable de la conformité.
- Des contrôles en temps réel et une surveillance quotidienne sont effectués par l'équipe de support à l'exécution pour détecter toute insuffisance ou déviation et les corriger immédiatement. Cela nous permet de nous assurer du respect à tout moment des règles et réglementations pertinentes et que nos procédures sont respectées.

- La sécurité et l'intégrité de nos systèmes ont toujours été une préoccupation majeure. Nous appliquons des politiques de pointe pour sécuriser notre infrastructure, nos réseaux et nos données. La cybersécurité est traitée avec la même importance que les autres couches de sécurité.
 - Les bases de données et les plateformes de trading utilisent du matériel appartenant à ABAM dans un environnement sécurisé, fonctionnant sur des systèmes privés. Aucun tiers n'est autorisé ;
 - Chaque système d'exploitation et plateforme est surveillé et l'accès nécessite une authentification et une autorisation appropriées ;
 - ABAM dispose de politiques de cybersécurité et d'un plan de réponse à la cybersécurité ;
 - Aucune violation de données n'a été signalée ;
 - Nous formons nos employés aux principes de sécurité (en particulier pour détecter le *phishing*) ;
 - Nous protégeons les informations, les ordinateurs et les réseaux selon les recommandations *Zero Trust* : authentification forte et basée sur le contexte, posture des appareils, proxy web, isolation du réseau et cryptage du réseau avec Transport Layer Security (TLS) ;
 - Les sauvegardes critiques et les informations sont répliquées sur au moins deux sites ;
 - Nous avons mis en place une authentification multi-facteurs pour tous les utilisateurs ;
 - Des tests de pénétration sont réalisés par des fournisseurs externes tous les 12 mois et des tests de *phishing* sont effectués plusieurs fois par an en changeant régulièrement de contributeurs pour un meilleur contrôle ;
 - Des analyses de vulnérabilité internes et externes sont réalisées quotidiennement ;
 - Nous fournissons également à chaque employé un Gestionnaire de Mots de Passe d'Entreprise. Cela est utile lorsque les sites tiers ne prennent pas en charge l'authentification unique (SSO).

E. Formation

Nous pensons qu'il est de la plus haute importance de fournir une formation pour sensibiliser aux enjeux ESG et construire une compréhension commune de la manière dont les critères ESG devraient être mieux intégrés dans nos opérations. Nous :

- Envoyons une newsletter interne sur les ESG tous les 2 mois à tous les employés. Elle résume les tendances réglementaires, les meilleures pratiques et met en lumière des rapports et des conclusions pertinents.
- Organisons des présentations ciblées sur les enjeux ESG et les principaux défis sur demande ou chaque fois que nécessaire, par exemple pour les gérants de portefeuille. En 2024, tout le personnel des salles de marché a reçu une formation sur les ESG.
- Offrons une formation dédiée sur les enjeux ESG dans le cadre de notre programme de formation global, "*ABC University*", disponible pour l'ensemble du personnel.
- Présentons l'approche ESG à chaque nouvel arrivant, quel que soit leur poste, lorsqu'ils rejoignent l'entreprise.

- Par le biais de notre politique RSE et de notre groupe de travail sur la RSE des employés, nous menons régulièrement des activités de sensibilisation. Au cours de l'année écoulée, celles-ci ont inclus, par exemple, des discussions actives sur le calcul de notre empreinte carbone, des e-mails rappelant les bonnes pratiques, etc. Plus de détails sont disponibles dans notre [rapport RSE](#).

III. Actions concrètes

A. Stewardship

Les défis ESG sont tels qu'ils doivent être abordés collectivement. Nous cherchons à contribuer à la réflexion globale sur la manière d'intégrer les critères ESG dans notre type d'activité, les hedge funds et les stratégies alternatives, pour lesquels de nombreux moyens traditionnels d'investissement responsable sont difficiles à mettre en œuvre (par exemple : le vote et l'engagement). À cet égard, l'industrie des hedge funds doit faire preuve d'innovation pour mieux intégrer les considérations ESG.

Inversement, nos activités ESG bénéficient directement des activités de stewardship. En effet, dans le but de favoriser une approche coordonnée, et donc un plus grand impact et une meilleure comparabilité, nous appliquerons une compréhension commune et des méthodologies convenues pour mesurer la performance ESG de notre portefeuille (par exemple, l'empreinte carbone) et communiquerons en conséquence.

1. *Stewardship* avec les entreprises en portefeuille et les émetteurs : vote et engagement

En raison de la nature de notre activité, caractérisée par la gestion via des stratégies alternatives, nos FIA (fonds d'investissement alternatifs) ne détiennent pas des positions sur le long terme. De plus, la plupart des instruments financiers ne sont pas détenus directement, car ils peuvent être sous forme synthétique (CFD, swaps). Par conséquent, les FIA ne peuvent pas acquérir de droits de vote.

Néanmoins, nous nous réservons le droit, si possible et nécessaire, de prendre les décisions appropriées afin d'utiliser les droits de vote ou de soumettre un projet de résolution. Par exemple, lorsqu'une position est prise, nous n'excluons pas le soutien de résolutions ou de votes relatifs aux questions ESG¹.

2. Initiatives collectives

Nous participons à plusieurs initiatives collectives afin de travailler en étroite collaboration avec les parties prenantes concernées et de contribuer à une approche coordonnée et cohérente des enjeux ESG, notamment pour comprendre et mesurer l'impact de portefeuilles comme les nôtres et participer au débat sur la vente à découvert, le netting et les dérivés :

- En 2022, ABAM a rejoint l'initiative des Nations Unies pour la promotion et la mise en œuvre des principes pour l'investissement responsable (UNPRI, [UN-supported Principles for Responsible Investment](#)). Par cette démarche volontaire, nous entendons poursuivre notre engagement à contribuer à un système financier durable qui prend en compte les critères

¹ Cf. notre [Politique d'engagement actionnarial](#)

extra-financiers. En 2024, nous avons rejoint le Hedge Funds Advisory Committee ([HFAC](#)), un comité composé d'organisations signataires des PRI dont le rôle est de soutenir l'exécutif des PRI dans la conception, la réalisation et la diffusion des produits de conseils en matière de hedge funds pour aider à la mise en œuvre des Six Principes. Ce comité agit en tant qu'organe consultatif.

- Nous sommes membre du groupe de travail sur l'investissement responsable du Standards Board for Alternative Investments (SBAI). Ce groupe de travail est composé de plus de 200 représentants de gestionnaires d'actifs et d'investisseurs institutionnels et se réunit régulièrement pour discuter des questions spécifiques ESG et des principes généraux de l'investissement responsable.
- Nous sommes également membre actif de l'AFG (Association Française de la Gestion Financière), qui représente et défend les intérêts des gestionnaires de portefeuille professionnels pour le compte de tiers. Elle fournit à ses membres un soutien juridique, fiscal, économique, comptable et technique continu et mène la réflexion de la profession sur le développement des techniques de gestion, la recherche et la protection et l'orientation de l'épargne. Nous participons spécifiquement à la plénière de l'investissement responsable de l'AFG et sommes membres du groupe de travail "Transition juste".
- Enfin, ABC arbitrage (maison mère d'ABAM) est un membre actif de MiddleNext (une association de sociétés de taille moyenne cotées sur la place de Paris) et a rejoint le groupe de travail RSE de MiddleNext, qui vise à réfléchir collectivement aux outils à mettre en place, à organiser la veille réglementaire ou à partager les meilleures pratiques, y compris sur les questions ESG.

3. *Stewardship* avec les autres parties prenantes

Nous nous engageons à contribuer au débat public et à l'émergence de meilleures pratiques et normes communes. Lorsque pertinent, nous répondons également aux consultations publiques sur le sujet.

Chaque fois que cela est possible et impactant, nous cherchons à encourager et à soutenir une meilleure intégration des facteurs ESG dans les activités de nos parties prenantes, telles que les organisations de trading, les *Prime Brokers* et les administrateurs. Nous sélectionnons les intermédiaires financiers avec lesquels nous travaillons avec le plus grand soin, afin de nous assurer qu'ils répondent à nos exigences en matière de bonnes pratiques de gestion. Nous effectuons une analyse approfondie de leurs pratiques sur la base d'un questionnaire de *Due Diligence* extensif. Dans le cadre de ce processus, nous recueillons désormais systématiquement des informations détaillées sur leurs politiques ESG et les évaluons.

B. Exclusions

Les exclusions sont décidées en fonction de nos valeurs et de notre approche globale de la politique d'investissement responsable. Les entreprises / actifs suivants sont exclus de notre univers d'investissement :

- **Pays sanctionnés** : nous respectons strictement les réglementations internationales en excluant les pays et organisations (ainsi que les émetteurs de ces pays) sanctionnés par l'Union européenne et les Nations Unies. Nous mettons également en œuvre des exclusions

basées sur les juridictions de nos investisseurs, telles que la réglementation canadienne, et suivons de près les sanctions américaines.

- **Autres pays** : nous n'effectuons pas de transactions dans les pays les plus à risque en termes de corruption, de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Nous utilisons les listes publiques du Groupe d'action financière (GAFI), l'organisme mondial de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, qui identifie les juridictions ayant des mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBA/CFT) insuffisantes. Nous utilisons également l'indice de perception de la corruption (CPI) de Transparency International, qui classe les pays selon les niveaux perçus de corruption dans le secteur public. Pour les pays avec un meilleur classement mais tout de même à risque de corruption, de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, une alerte est envoyée au comité d'investissement, qui a la responsabilité finale de décider de continuer ou non à investir dans le pays. Par ailleurs, pour chaque nouveau pays dans lequel nous envisageons de traiter, nous incluons des informations ESG, telles que les risques géopolitiques sévères, les risques LBA-FT, la corruption et l'indice de développement humain (IDH), dans l'analyse.

Le processus de décision des exclusions basées sur des critères ESG est le suivant :

- Identification préliminaire des actifs susceptibles d'être exclus de notre univers d'investissement, réalisée par le personnel dédié dans le cadre de la recherche ESG.
- Propositions, thèmes et périmètres discutés au sein du comité d'investissement responsable (RIC).
- Une fois la décision d'exclusion prise, l'analyste ESG évalue les solutions pour identifier les actifs à exclure. Lorsque pertinent / possible, et afin de donner plus de poids aux initiatives collectives, nous nous appuyons sur les listes d'exclusion existantes. Dans ce cas, l'analyste ESG examine les fournisseurs externes et les données utilisées pour confirmer la robustesse des listes et s'assurer qu'elles répondent aux besoins et aident à atteindre l'objectif.
- Mise en œuvre des exclusions validée par le comité d'investissement, après une analyse approfondie, et ensuite réalisée en coordination avec toutes les parties impliquées (gestionnaires de portefeuille, département des risques, etc.).

La politique d'exclusion est régulièrement mise à jour pour refléter les changements dans les listes sources.

C. Intégration ESG

Nous croyons que, depuis sa création, le groupe contribue au développement local à travers son activité et au bon fonctionnement de l'industrie financière. En effet, les stratégies alternatives quantitatives et systématiques sont une combinaison de plusieurs opérations dont le but est de réaliser un profit en tirant parti des imperfections susceptibles d'apparaître entre différents marchés financiers. Elles permettent donc aux prix d'un même actif de converger entre différents marchés, assurent la fluidité entre ces marchés et contribuent à leur liquidité. En exerçant nos activités, nous contribuons à notre manière à maintenir la pertinence et l'efficacité des marchés, ainsi qu'à assurer le respect des règles. Notre activité permet également aux "petits porteurs" d'accéder au marché et d'acquérir des titres à leur juste valeur. Pour pouvoir suivre ces impacts, nous construisons progressivement un « tableau de bord ESG ».

De plus, comme nous nous appuyons fortement sur les données, celles-ci sont un élément clé pour intégrer les facteurs ESG et concevoir des approches d'investissement responsable pertinentes. Nous avons minutieusement recherché et comparé plusieurs fournisseurs de données ESG, en vérifiant la qualité et la mise à jour de leurs jeux de données. Nous avons désormais souscrit à un service de données ESG qui nous permettra d'enrichir notre tableau de bord ESG et de surveiller d'autres aspects de la performance extra-financière de notre portefeuille.

Nous travaillons actuellement à mesurer les émissions de gaz à effet de serre (GES) de notre portefeuille, c'est-à-dire la quantité totale d'émissions de GES associées aux actifs qui composent le portefeuille. Ce processus est complexe, non seulement parce qu'il implique de comptabiliser les émissions associées à chaque entreprise du portefeuille - ce qui nécessite des données fiables et précises - mais aussi parce qu'il implique de définir une méthodologie adaptée aux spécificités de notre portefeuille (différents types d'instruments, cycles courts, y compris les positions courtes, etc.).

D. Risques ESG

En ce qui concerne la gestion des risques, le comité d'investissement d'ABAM joue un rôle central dans le processus d'investissement et de désinvestissement des instruments financiers. Un comité d'investissement peut être organisé dans le cadre d'une opération spécifique visant à adapter les positions suite à des opportunités ou des risques spécifiques rencontrés, afin de garantir l'adaptabilité des limites à un contexte donné et la cohérence dans la prise en compte des risques sur toutes les stratégies. Un risque spécifique lié aux questions ESG pourrait survenir et impacter un émetteur, et donc l'instrument financier sur lequel une position est prise ou peut être prise. Plus généralement, les risques exogènes, y compris les risques environnementaux, sociaux ou liés aux questions de gouvernance, sont pris en compte dans la cartographie des risques.

En particulier, trois types de risques ESG doivent être pris en compte : le risque physique (qui se réfère aux pertes dues au changement climatique ou à la dégradation de l'environnement, par exemple à la suite d'événements extrêmes ou de la perte de biodiversité et de la déforestation), le risque de transition (qui se réfère aux pertes financières liées au processus de transition, par exemple à la suite de l'adoption de politiques climatiques et environnementales ou de changements dans les préférences du marché) et le risque de réputation ou de litige (qui se réfère aux dommages à la réputation d'une entreprise ou à la responsabilité pour des questions ESG). Les risques physiques et de transition ne sont, pour la plupart, pas applicables aux actifs gérés par ABAM, en raison du cycle de vie extrêmement rapide des stratégies alternatives (les positions/expositions sont ouvertes sur une période de temps très courte). Les risques de réputation et de litige liés aux considérations légales, fiscales et éthiques sont pris en compte par les comités d'investissement. Les questions ESG augmentent également la complexité des risques financiers traditionnels (risques de contrepartie, de marché, de liquidité, opérationnels, liés aux données, liés à la technologie, etc.). Par conséquent, la manière dont ces risques sont gérés devra continuer à évoluer.

E. Préférences des investisseurs

Nous nous engageons à comprendre toutes les exigences ESG supplémentaires que nos clients peuvent avoir et à faire tout notre possible pour les intégrer dans le processus de prise de décision d'investissement, afin de répondre à leurs préférences en matière de durabilité par la mise en œuvre

de mesures internes appropriées renforcées, tant que celles-ci n'impactent pas les objectifs d'investissement du véhicule et l'équité de tous les investisseurs.

Toute modification significative de notre politique d'investissement responsable ou de la surveillance liée à l'investissement responsable est incluse dans nos rapports aux clients et bénéficiaires. Cela inclut les violations de notre politique d'investissement responsable, le cas échéant.

IV. Les prochaines étapes

A. Entreprises exclues

Nous continuerons d'élargir notre liste d'exclusion pour nous assurer que nos stratégies d'investissement ne soutiennent pas des entreprises ou des activités que nous jugeons contraires à l'éthique, socialement ou environnementalement nuisibles, ou contraires à nos valeurs.

B. Intégration ESG

Nous continuerons nos efforts pour calculer et mettre à jour l'empreinte carbone de notre portefeuille afin de surveiller et d'inclure dans nos décisions d'investissement - lorsque pertinent - des indicateurs tels que les émissions de carbone, l'intensité carbone, etc.

Nous chercherons à élargir progressivement notre tableau de bord ESG pour inclure d'autres indicateurs ESG, tels que l'empreinte biodiversité.

Parallèlement, nous continuerons d'explorer les solutions disponibles pour trouver des données pertinentes et de bonne qualité, concevoir des métriques spécifiques et mesurer l'impact. À cet égard, les informations sur la taxonomie et les données issues de la directive sur le reporting de durabilité des entreprises (CSRD) seront disponibles pour de plus en plus d'actifs sous-jacents dans les années à venir. Cela nous permettra d'avoir une vue d'ensemble plus complète et cohérente sur les facteurs ESG.

C. Recherche & développement

Voici les trois principaux domaines de recherche que nous souhaitons explorer :

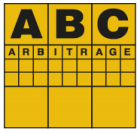
- **Gestion des Risques**

Intégrer de manière plus efficace les critères ESG dans la gestion des risques est une étape importante vers des pratiques durables et responsables. Nous souhaitons approfondir l'intégration des ESG dans les cadres de gestion des risques et modifier les cadres existants pour mieux inclure ces critères.

- **Génération d'Alpha**

L'intégration des données ESG peut aider à générer de l'alpha en fournissant des informations et une vue plus complète d'une entreprise, enrichissant ainsi les données fondamentales utilisées dans nos modèles quantitatifs.

- **Vote et Engagement**



Nous étudions les possibilités pour les FIA de voter et de poser des questions en relation avec les résolutions.

V. Exemplarité

Nous nous efforçons d'être exemplaires et nous appliquons à nous-mêmes tous les principes mentionnés ci-dessus. Nous rendons compte volontairement de nos actions et progrès en matière de RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) depuis 2015 et nous avons mis en place un groupe de travail RSE au niveau du groupe en 2022. Voici un aperçu, découvrez-en plus dans notre [rapport RSE](#) !

Empreinte carbone

- ✓ Empreinte carbone exhaustive couvrant les scopes 1, 2 et 3
- ✓ Mise à jour annuelle
- ✓ Levier pour identifier les actions les plus impactantes (ex : IT)

Diversité et inclusion

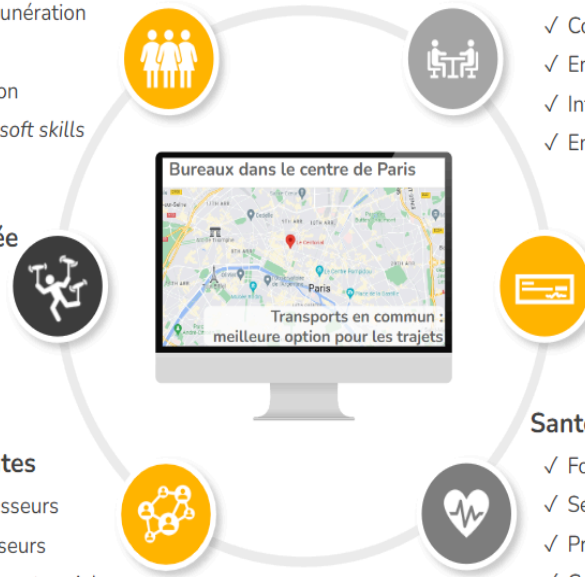
- ✓ Plan d'action pour l'égalité, incl. de rémunération
- ✓ Équilibre hommes / femmes au CA
- ✓ Politique d'embauche sans discrimination
- ✓ Formation : compétences techniques & soft skills
- ✓ Procédure d'alerte interne

Equilibre vie professionnelle & vie privée

- ✓ Temps partiel possible
- ✓ Flexibilité des horaires de travail
- ✓ Politique de congé parental, gardes d'enfants
- ✓ Possibilité de télétravail régulier

Autres parties prenantes

- ✓ Sous-traitance et fournisseurs
- ✓ Actionnaires et investisseurs
- ✓ Impact local, économique et social
- ✓ Protection de la vie privée et sécurité des données



Dialogue social

- ✓ Comité économique et social + groupe de travail RSE
- ✓ Entretiens professionnels annuels et réguliers
- ✓ Intégration et événements d'entreprise réguliers
- ✓ Enquêtes de satisfaction (GPTW, etc.)

Actions de parrainage

- ✓ Maisons des Jeunes Talents & basis.point : programmes éducatifs
- ✓ Sport / art : Jean-Pierre Dick, Young Multi Talented of ABC arbitrage (Charlotte Liautier, Adrien Pendaries, Charly Quivront, Mathieu Latour) & artistes français

Santé

- ✓ Formation premiers secours, évacuation incendie, etc.
- ✓ Sensibilisation : alimentation, sport
- ✓ Prévention de la violence et du harcèlement
- ✓ Campagnes de vaccination volontaire
- ✓ Prise en charge à 100 % de la complémentaire santé (base)

Communication interne

- ✓ Rappels des bonnes pratiques sur la base d'indicateurs
- ✓ Utilisation maximale des technologies, train, réunions d'affaires groupées, etc.
- ✓ Jeu (Ma Petite Planète)

Utilisation des ressources

- ✓ Plan d'économie d'énergie, en partenariat avec **Ecowatt** (GRT français)
- ✓ Critères environnementaux pour le choix des **Data Centers**
- ✓ Paramétrage des imprimantes
- ✓ Numérisation des processus du groupe

Gestion des déchets

- ✓ Points de recyclage
- ✓ Suivi : Les Joyeux recycleurs
- ✓ Réduction : tasses, récipients, etc.
- ✓ Dons d'équipements informatiques

VI. Informations complémentaires

ABC arbitrage Asset Management respecte toutes les réglementations applicables, à savoir :

- La loi française "Loi-énergie climat" (n° 2019-1147 du 8 novembre 2019) : voir [notre rapport](#) ;
- Le règlement sur la publication d'informations en matière de finance durable (SFDR), (UE) 2019/2088, introduit pour améliorer la transparence des produits d'investissement durable et prévenir le greenwashing : voir [notre rapport](#) ;
- En tant que signataire des UNPRI, nous rendrons compte publiquement chaque année des principales caractéristiques de notre politique d'investissement responsable, à partir de 2024.